

# Succession d'un grand oncle

## Par icevalsoph, le 08/03/2011 à 11:34

Bonjour,j'ai l'oncle de ma mère qui vient de décéder,il était célibataire sans enfant .Il a laissé son testament avec 4 héritières dont ma mère qui est décédée mais il a écrit sur ce dernier que ma soeur et moi nous aurions la part de notre mère.Je souhaiterais savoir comment ça va se passé et quel est le pourcentage qui revient à l'état.Cordialement

### Par amajuris, le 08/03/2011 à 13:39

bjr,

les droits de successions entre neveux, oncles , cousins germains, grand-oncle sont de 55 %. cdt

### Par icevalsoph, le 10/03/2011 à 16:31

merci de votre réponse et combien de temps après le décès on va chez le notaire et les frais de succession comment ça se passe??? cordialement

#### Par mimi493, le 10/03/2011 à 19:31

ça dépend du contenu de la succession, de l'existence d'un testament, le notaire n'est pas forcément obligatoire